



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

presse

Question orale n° 628

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés que rencontrent les usagers de la SNCF lorsqu'ils souhaitent acheter leurs journaux avant de prendre le train. En effet, il y a dans les gares de moins en moins de marchands de journaux, en raison de la concession exclusive entre la SNCF et les relais H. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas d'inciter les relais H, dans le cadre de la concession consentie par la SNCF, à rechercher des solutions de remplacement et d'envisager, dans le cas contraire, la possibilité de donner à d'autres cette concession dans les gares concernées et que la SNCF, à l'instar de ce qui est fait dans les compagnies aériennes, propose des journaux à certaines catégories de voyageurs sur certains trains, ce qui constituerait un soutien bienvenu à la presse écrite dans son ensemble.

Texte de la réponse

M. le président. M. Christian Kert a présenté une question, n° 628, ainsi rédigée:

«M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés que rencontrent les usagers de la SNCF lorsqu'ils souhaitent acheter leurs journaux avant de prendre le train. En effet, il y a dans les gares de moins en moins de marchands de journaux, en raison de la concession exclusive entre la SNCF et les relais H. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas d'inciter les relais H, dans le cadre de la concession consentie par la SNCF, à rechercher des solutions de remplacement et d'envisager, dans le cas contraire, la possibilité de donner à d'autres cette concession dans les gares concernées et que la SNCF, à l'instar de ce qui est fait dans les compagnies aériennes, propose des journaux à certaines catégories de voyageurs sur certains trains, ce qui constituerait un soutien bienvenu à la presse écrite dans son ensemble.»

La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, pour exposer la question de M. Kert.

M. Henry Jean-Baptiste. Nous changeons tout à fait de sujet.

Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je dois vous transmettre les excuses de mon ami Christian Kert, retenu par un deuil cruel. Il a perdu un très bon ami lors de la catastrophe provoquée par l'avalanche survenue récemment dans les Alpes.

Il me charge de vous faire part de la demande très forte de la presse quotidienne régionale qui estime anormal que certaines gares de la SNCF ne soient pas approvisionnées en journaux. Il appelle donc votre attention sur les difficultés que rencontrent les usagers de la SNCF lorsqu'ils souhaitent acheter leurs journaux avant de prendre le train, ce qui est une habitude ancienne.

En effet, il est de plus en plus fréquent que, dans les gares - qu'il s'agisse des petites villes, des gares des banlieues ou même parfois des grandes gares à certaines heures - il n'y ait pas ou plus ce que l'on appelle communément de marchands de journaux. Le système de concession exclusive accordée par la SNCF aux relais H laisse des vacances de site importantes et cette situation de position dominante interdit, partout où est mise en cause la viabilité économique d'un relais H, la possibilité de mettre en place un autre point de vente presse.

Ne conviendrait-il donc pas d'inciter les relais H, dans le cadre de la concession consentie par la société

nationale, à rechercher des solutions de remplacement pour obtenir au moins que les journaux nationaux et régionaux puissent être disponibles dans toutes les gares ? Ne pourrait-on envisager, si les relais H refusent d'être présents dans certaines gares, la possibilité de donner à d'autres cette concession dans les gares concernées ? De même pourquoi la SNCF, à l'instar de ce qui est fait par les compagnies aériennes, ne propose-t-elle pas des journaux à certaines catégories de voyageurs et sur certains trains, ce qui me paraît une bonne approche du problème ?

La presse écrite dans son ensemble, qu'elle soit nationale ou régionale, doit être soutenue. Une meilleure mise à disposition dans les lieux publics comme les gares et les trains serait un élément important de son développement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, la SNCF a engagé un vaste programme de rénovation et d'aménagement des gares. Des chiffres ont été annoncés récemment par la direction de la SNCF. L'objectif est de rendre les gares plus accueillantes, plus propres, et d'en faire de véritables lieux de vie et d'échanges au coeur des villes, notamment en y développant des commerces.

En ce qui concerne la presse, je souligne d'abord que les relais H sont présents dans 330 gares et que leur offre en matière de presse est dispensée dans 430 kiosques.

Au-delà de cet aspect purement quantitatif, il faut prendre en considération l'aspect qualitatif de l'offre. Ainsi, un programme systématique de rénovation et de modernisation des points de vente des relais H a été entrepris, ceux-ci devant également adapter leurs horaires d'ouverture à l'organisation de la gare, aux flux et aux besoins de la clientèle, compte tenu, bien entendu, de certaines contraintes financières.

Par ailleurs, comme cela est demandé, des solutions de substitution sont recherchées dans les sites où les relais H sont absents, dans le cadre de la promotion de la presse et dans le but de renforcer le service offert à la clientèle.

Il peut ainsi s'agir du commissionnement d'un concessionnaire présent en gare où il exerce déjà une autre activité. Dans ce cadre, une dizaine de buffets situés dans des petites gares de province bénéficient aujourd'hui de ces accords.

Il peut également s'agir de contrats avec la presse quotidienne régionale pour la mise en place d'une vente, soit en distributeurs automatiques, soit à la criée, ou d'opérations de partenariat sous la forme d'affichage de la presse en gare, comme l'opération engagée avec Le Parisien dans certaines gares d'Ile-de-France.

Lorsque le potentiel de vente est modeste, il convient également d'en tenir compte et de ne pas nuire à l'éventuelle présence d'autres points de vente dans le quartier de la gare.

Quant à la situation dans les trains, je rappelle qu'une offre de presse est présente dans certains d'entre eux par l'intermédiaire des sociétés de restauration, les relais H se chargeant de leur approvisionnement en presse.

Enfin, des expériences ont conduit à mettre gratuitement la presse à disposition dans le cadre d'opérations ponctuelles, promotionnelles sur certains trains, qui n'ont pu être pour le moment généralisées du fait de leur coût.

En définitive, monsieur le député, vous voyez qu'en ce qui concerne la vente de la presse dans les gares et dans les trains, la situation n'est pas figée et que l'objectif poursuivi est au contraire d'assurer le développement de l'offre de la presse dans des conditions qualitativement satisfaisantes.

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Selon vous, monsieur le ministre, des solutions existent. Acceptons-en l'augure ! Christian Kert et la presse régionale seront particulièrement attentifs à leur mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 628

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 839

Réponse publiée le : 17 février 1999, page 1412

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 février 1999